Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260330-20260330027-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

Présents (29) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme LE BLEVENEC, Mme LE ROUZIC, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/027 Parc naturel régional (PNR) du Golfe du Morbihan

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional (PNR) du Golfe du Morbihan est administré par un organe délibérant, le comité syndical. Conformément aux statuts du PNR, ce comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux de chacune des communes membres à raison de deux (2) délégués par commune : un délégué titulaire et un délégué suppléant, avec une voix délibérative par commune.

Il est proposé au conseil municipal de désigner son délégué titulaire et son délégué suppléant.

Lorsque le conseil municipal doit procéder à des nominations, l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un vote à bulletin secret.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** comme délégués au parc naturel régional du Golfe du Morbihan :

Titulaire : Philippe SIMON Suppléant : Christophe ROUMAGNAC

Pour : 24 **Contre : 0** **Abstention : 5** (liste « Nos voix pour Elven »)

Fait à ELVEN, le 3 avril 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

MAIRIE D'ELVEN
56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

BREDOUX